

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, Maire,

Date de convocation : 06/07/2016

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 Absents excusés : 2

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean-François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

Absents excusés : Jean LESQUIR, Elisabeth LAFANECHERE a donné pouvoir à Valérie GUILLAUME.

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

- M. le maire informe le conseil que suite à l'enquête publique relative à la carrière du lieu-dit « Montclaret » à St Georges-Haute-Ville, le commissaire enquêteur a remis son rapport, celui-ci peut être consulté.

- M. le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'école et la récupération des jours de l'année scolaire 2016/2017.

1 - Demande de participation du groupement départemental de lutte contre les rats musqués :

Le maire invite Frédéric Millet à présenter ce dossier. F. Millet donne lecture au conseil municipal du courrier émanant de ce groupement départemental et nous informant des dégâts imputables aux rats musqués et ragondins et des actions visant à limiter les populations de ces rongeurs.

Par arrêté préfectoral, cette lutte est rendue obligatoire.

Le groupement sollicite une participation annuelle de 160 € (au titre de l'année 2016).

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au groupement départemental de lutte contre les rats musqués**

2 - Convention d'entretien des sentiers de randonnée « Les Monts du Forez, entre villages et Hautes-Chaumes » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF) :

Notre commune est traversée par divers parcours de randonnées. La CALF nous propose une convention pour assurer le bon entretien et la pérennité de ces parcours mis en valeur par le topo guide intitulé « Les Monts du Forez entre villages et Hautes-Chaumes ». Ce topo guide vient de paraître et il est homologué par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP). Le maire présente cette convention à passer entre la CALF et les communes de la CALF traversées par des sentiers, à savoir :

. les 12 parcours de Promenades et Randonnées intégrés au topoguide et traversant des communes du périmètre de la CALF (120 km),

. Les sentiers de liaison entre le GR3bis et le GR3 : 25 km

. Les sentiers de liaison entre le GR3bis et les gares SNCF du territoire (26 km).

Il s'agit de prévoir les conditions d'entretien (hors balisage) et d'engager la CALF et les 19 communes membres traversées par ces sentiers. La convention précise notamment les engagements des communes concernées et ceux de la CALF.

Considérant :

. que l'entretien des voies communales et chemins ruraux sont de la responsabilité de la commune, hormis les voies d'intérêt communautaire (celle-ci entretenues par Loire Forez),

. que la sécurité et la circulation sur l'ensemble des voies ouvertes au public dépendent du pouvoir de police du maire (article L2212-2 du Code Général des Collectivités), etc...

Après délibération **le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

. d'approuver la convention présentée intitulée « convention d'entretien des sentiers de randonnée les Monts du Forez, entre villages et Hautes-Chaumes » sur le territoire de la CALF,

. précise que les engagements de la commune indiqués dans ladite convention ne porteront que sur les chemins appartenant au domaine public ou privé de la commune (pas sur les propriétés appartenant à des particuliers et traversées par ces parcours).

3 - Soutien de la commune de St Georges Haute Ville à la candidature et au projet TEPOS/TEPCV de Loire Forez et engagement de la commune par ses actions à participer à la mise en œuvre de la démarche TEPOS :

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF) est engagée depuis plusieurs mois dans une démarche de territoire à énergie positive (TEPOS) et dans une démarche de transition énergétique ambitieuse à moyen et long terme qui nécessite dès à présent un engagement fort et précis de notre territoire. L'objectif étant de s'engager sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande en énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. La labellisation TEPOS permet de bénéficier de soutiens supplémentaires de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

La commune de St-Georges-Haute-Ville a depuis longtemps intégré la problématique énergétique avec divers travaux d'économies d'énergies depuis 2012 (rénovation salle des fêtes, extinction éclairage public de 23 h 30 à 5 h 30, remplacement de menuiseries extérieures à l'école maternelle et en 2016 à l'école élémentaire, remplacement de la chaudière de la cantine, remplacement des néons à la mairie par des pavés led, prochainement : isolation des combles à l'école élémentaire, rénovation de sanitaires intégrant des économies d'eau et d'électricité).

La commune de St Georges Haute Ville est tout particulièrement intéressée par cette démarche et souhaiterait s'associer à cette mobilisation territoriale. En nous associant à cette démarche, nous envisageons de mettre en place les actions suivantes dans les trois ans :

- Modification de l'éclairage pour diminuer les consommations dans les bâtiments communaux suivants :
 - . école (les deux bâtiments élémentaire et maternelle), cantine scolaire, bibliothèque, salle des associations, salle « Chamussy »,
- Baisse de la hauteur des plafonds de la salle d'évolution de l'école maternelle et de la salle de classe Nord de l'école élémentaire en vue de l'isolation.
- Si nécessaire changement de la chaudière de l'école élémentaire,
- Après étude remplacement des radiateurs de plusieurs salles communales (associations, bibliothèque, « Chamussy », etc).

D'autres actions pourraient être entreprises si nous mobilisons des moyens supplémentaires pour lesquels nous aurions besoin de soutien technique ou financier.

- Les actions qui pourraient être entreprises sont les suivantes :

- . isolation des bâtiments communaux suivants : salle des associations, boules (murs et plafond), école élémentaire (isolation par l'extérieur), école maternelle (isolation par l'extérieur).
- . demande d'une étude au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (dans le cadre de notre adhésion au SAGE) car nous souhaiterions créer un réseau de chaleur au centre Bourg, ce réseau serait lié à la rénovation d'un bâtiment propriété de la commune.
- . création d'une voie de déplacement doux entre St Georges-Haute-Ville et St-Romain-Le-Puy (la gare et le collège)

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'apporter son soutien à la candidature et au projet TEPOS / TEPCV de Loire Forez et s'engage par ses actions propres à participer à la mise en œuvre de la démarche territoire à énergie positive**

4 - Activités périscolaires (TAP) conventions à passer avec deux intervenantes pour l'année scolaire 2016/2017 :

Le maire rappelle le projet éducatif territorial de la commune (délibération n° 5 du 5 mai 2015) et donne lecture des deux projets de conventions à passer avec deux intervenantes pour la période du 9 septembre 2016 au 7 juillet 2017.

- 1) Convention avec Madame Marchionni, auto entrepreneur, pour un atelier de peinture, arts visuels, histoire de l'art, au prix de 42 € TTC par heure, deux heures d'activités à rémunérer et une demi-heure pour la préparation de la salle et le rangement du matériel. La mairie fournira le matériel nécessaire aux cours.
- 2) Convention avec l'association Ar Col Créatif, pour un atelier créatif au prix de 30 € TTC par heure, fournitures comprises, deux heures d'activités à rémunérer.

Après délibération, **le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver les termes des deux conventions présentées et autorise le maire à les signer.**

5 - Convention entre la commune de St-Georges-Haute-Ville et la société Thomas Granulats (participation financière 2016 pour réhabilitation voirie communale) :

Conformément à l'article L-141-9 du code de la voirie routière, la société Thomas Granulats a été sollicitée pour participer financièrement aux frais de détérioration anormale de la voirie.

Une convention doit être signée avec cette entreprise (pour l'année 2016), le maire donne lecture du projet.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré le conseil municipal, **décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention présentée et autorise le maire à la signer.**

6 - Rapport d'activités 2015 du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) :

Le maire invite Didier Chambon à présenter ce rapport concernant 326 communes de la Loire qui confient leurs réseaux d'électricité et de gaz au SIEL.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport d'activités 2015.

7 - Ecole : jours de récupération pour l'année scolaire 2016/2017 :

Le maire :

- rappelle au conseil municipal :

. depuis la réforme des rythmes scolaire, le nombre d'heures d'enseignement à l'école de Saint-Georges-Haute-Ville a été fixé à 23 h 30 par semaine et les heures manquantes (18 heures) pour arriver à une semaine de 24 heures doivent être rattrapées.

En accord avec les membres du conseil d'école (décisions du conseil d'école prises le 7 mars 2016 et le 20 juin 2016), il avait été proposé au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DA-SEN) que la récupération de ces 18 heures s'effectuerait le : lundi 29 août 2016 : 5 h 30, mardi 30 août 2016 : 5 h 30, mercredi 31 août 2016 : 3 h 30, mercredi 2 novembre 2016 : 3 h 30, total : 18 heures. Par courrier du 12 mai le Directeur Académique Adjoint des Services de l'Education Nationale (DAA-SEN) refuse cette proposition car une demi-journée, le 2 novembre 2016 est en dehors des vacances d'été.

L'académie, nous propose de remplacer la récupération prévue le 2 novembre 2016 par le samedi matin 8 juillet 2017.

- fait savoir au conseil municipal qu'il a refusé la proposition de l'académie et expose les motifs.

L'académie propose alors de remplacer la récupération prévue le 2 novembre 2016 par le lundi matin 10 juillet 2017.

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité de demander au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale que la récupération des heures manquantes de l'année scolaire 2016/2017, s'effectue telle que proposée par le conseil d'école le 7 mars 2016, puis le 20 juin 2016 et le maire.**

- Le conseil municipal est informé :

1) Du courrier de la Communauté d'Agglomération Loire Forez concernant l'engagement de celle-ci pour la mise en place d'une conférence intercommunale du logement (CIL). Les maires des communes membres de l'EPCI, sont membres de droit de cette conférence.

2) A la demande du maire, M. Maurice Vincent, sénateur de la Loire, viendra sur la commune le 18 juillet 2016. Le dossier des travaux du programme COCA lui sera présenté, en vue d'obtenir une éventuelle subvention.

3) M. Alain Laurendon, du conseil départemental de la Loire est venu à notre demande sur la commune. Il a pris note de nos demandes pour améliorer la sécurité :

Nous aimerions :

. la mise en place d'une signalisation pour réduire la vitesse sur la R.D. n° 5, entre Montsupt et la Roche.

. Une liaison mode doux entre St-Georges et St-Romain pour la gare et le collège. Si ces travaux se réalisent ils seront à la charge de la commune (avec éventuellement une aide de la Communauté d'Agglomération Loire Forez).

Autre point évoqué, il concerne les futurs travaux du contrat COCA (du carrefour rue centrale – rue des Bessonnes jusqu'au chemin du Suc) à l'issue de cette opération, il est prévu une nouvelle couche de

roulement sur la R.D. (à la charge du département). Nous sollicitons un rabotage de la voie avant la mise en place de celle-ci pour éviter d'augmenter sa hauteur.

- Suite des informations communiquées au conseil municipal :

- 4) Du départ du Sous-Préfet pour de nouvelles fonctions
- 5) Assemblée Générale de l'association Jeunesse et Loisirs de St-Georges-Haute-Ville le 3 septembre 2016, à 18 h. M. Jean François Taillandier représentera la commune.
- 6) Nous avons reçu le rapport d'activités 2015 du CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes)
- 7) Du courrier du maire de Palogneux sollicitant ses divers collègues maires (au sein du périmètre de la CALF) à propos des travaux d'investissement de la salle des fêtes de sa commune.
- 8) Le 21 juillet 2016, réunion de la commission communale marchés publics (travaux rénovation - mise aux normes d'accessibilité de sanitaires).
- 9) Installation d'un terrain multisport (au stade) : les travaux sont prévus en septembre 2016, semaines 36, 37 et 38. L'inauguration pourrait s'effectuer le 15 octobre.
- 10) Réunion de la commission locale carrière de Montclaret «dite CLIS » le 22 octobre 2016 à 9 h.
- 11) Travaux prévus au contrat COCA (du carrefour Rue des Bessonnes – Rue Centrale jusqu'au chemin du Suc). Une réunion a eu lieu en mairie avec le bureau d'étude : les concessionnaires de réseaux sont relancés. Ce dossier sera présenté en réunion publique. Nous demanderons aux représentants des concessionnaires des divers réseaux d'être présents. La date du 28 octobre 2016 pourrait être retenue.
- 12) Du courrier de personnes propriétaires d'un terrain situé en bordure du chemin rural des Clos. Elles n'ont plus accès à leur parcelle et nous demande de faire respecter la réglementation.
- 13) A propos du concours communal du fleurissement, le jury passera samedi 16 juillet 2016.
- 14) Le bulletin d'informations communales est prêt pour la distribution aux foyers de la commune.
- 15) Par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération Loire Forez possibilité d'obtenir une aide pour les travaux d'eaux pluviales.
- 16) Du compte-rendu du dernier conseil d'école
- 17) Une commission communale des finances est programmée pour le 21 juillet 2016, à 18 h.

La séance de conseil est levée à 22 h 16.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



*Le présent compte rendu a été affiché en
mairie à partir du 20 juillet 2016,
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



4/4